M^{is} De gouy-D'Arsy
FRC.1. 15475 a

MÉMOIRE AU ROI,

EN FAVEUR

DE LA NOBLESSE FRANÇAISE,

RÉDIGÉ ET SIGNÉ

PAR UN PATRICIEN AMI DU PEUPLE.

SIRE,

ET NOUS AUSSI NOUS SOMMES CITOYENS;

TEL ſera déſormais le cri unanime de votre Nobleſſe. Ces paroles vertueuſes, prononcées d'une voix éclatante par les Nobles de votre Capitale, vont retentir profondément dans tous les cœurs Dauphinois, Provençaux, Bretons,

THE NEWBERRY LIBRARY

Béarnois. Adoptées avec enthousiasme par ces modèles du Patriotisme, elles deviendront un cri de rallîment pour tous les Français, & se réunissant, pour ainsi dire, sous la même bannière, chacun des Ordres de l'Empire adoptera cette devise :

ET NOUS AUSSI NOUS SOMMES CITOYENS.

C'EST à ceux qui, les premiers, ont orné leurs enseignes de cette inscription CIVIQUE, à donner le grand exemple des devoirs qu'elle impose, & nous allons, sous ce rapport, remplir le plus sacré de tous : DIRE avec respect LA VÉRITÉ AU ROI, le louer, sans flatterie, de ce qu'il a fait de grand, blâmer avec courage ses MINISTRES de ce qu'ils ont fait de mal, offrir un hommage public à CELUI d'entre eux qui, dans ses écrits & dans son ministère, a également bien servi la Nation, rendre grace à la MAGISTRATURE d'avoir contribué tant de fois à éclairer & à défendre la Patrie, exposer au CLERGÉ, sans détour & sans injure, des griefs antiques & nombreux qu'il ne peut se dissimuler sans ignorance, ou sans mauvaise foi, enfin promettre, de concert, & sans ostentation, à l'ETAT, des sacrifices qui lui sont dûs, & que l'on consommera sans regret.

VOILA SIRE, l'objet de ce Discours que nous prononçons en présence de votre MAJESTÉ qui

nous écoute, de la France qui nous entend, de l'Europe qui nous regarde, enfin de la vérité qui nous inſpire & nous conduit. L'aſſemblage impoſant de ces Spectateurs auguſtes n'a rien qui puiſſe intimider le défenſeur d'une cauſe juſte, lorſqu'il n'a que des principes magnanimes & des raiſons inconteſtables à ſoutenir devant des Juges intègres & des Oracles éclairés.

Sire, vous avez eu le malheur de ſuccéder à trois Règnes déſaſtreux. Vous avez eu le malheur de perdre le meilleur des Pères, qui eût, ſans doute, été le plus ſage des Rois.

Vous avez eu le bonheur de recevoir de la nature un ſens droit, & un cœur pur. Vous avez ſenti la néceſſité d'éloigner tous les Miniſtres de votre prédéceſſeur; vous avez eu la fermeté d'exécuter ſeul ce plan. Vous avez eu la ſagacité de vous entourer de Conſeillers âgés & vertueux. Vous avez eu l'humanité de ne point réſiſter aux cris d'un Peuple infortuné qui voulait briſer un ſceptre de fer. Vous avez eu la GLOIRE de placer dans ſes mains la palme de la liberté, & la POLITIQUE de priver vos rivaux d'un tiers de leur puiſſance. Mais ce grand œuvre ne s'eſt fait qu'à force d'or, & c'eſt dans la guerre d'Amérique, qui a coûté QUINZE CENTS MILLIONS à l'Etat, que vous trouverez la principale cauſe de l'épuiſement de vos Finances, trop excluſivement attribuée à des

dilapidations particulières, dont l'énormité seule suffisait pour démontrer la fausseté.

Le bouleversement des Finances est une tempête pour l'Etat : il fallait un Pilote consommé. Ils sont si rares aujourd'hui! Les yeux de vos sujets étaient à l'aventure: la renommée, si souvent injuste & si souvent capricieuse, fit tomber ceux de Votre Majesté sur un de ces hommes à qui la réputation d'esprit compose une réputation de capacité qui leur manque. Vous le choisîtes, Sire, ... & tant d'autres, à votre place, eussent fait, peut-être, le même choix! Votre Majesté s'est trompée..... mais les Rois sont des hommes, & quels hommes ne se trompent jamais ?....

Ne nous plaignons pas d'ailleurs, de ce choix malheureux. S'il a augmenté la violence de la crise, s'il a doublé l'horreur de la tourmente, s'il a rendu le danger plus pressant, l'effroi qu'il a causé a excité de plus puissans efforts pour s'y soustraire. Le gouvernail, prêt à se rompre, a été arraché à la main inhabile qui ne pouvait plus le diriger. Votre Majesté l'a remis à un Pilote heureux & habile, qui, bravant la tempête, domptant les vents, fuyant les écueils, nous laisse entrevoir des parages plus paisibles, & un calme si desiré. Pressé de toutes parts par les vagues & les flots, le vaisseau avait long-tems souffert, mais il n'était point démembré; un génie bienfaisant

avait veillé fur fes parties conftitutives. Les PARLEMENS de votre Royaume, dépofitaires fidèles des droits des Peuples, confervateurs intègres de la Conftitution, n'avaient ceffé de réfifter aux coups funeftes que le pouvoir arbitraire avait tenté de lui porter. Du fein de la COUR DES PAIRS, une voix hardie fe fait entendre. Un Magiftrat * ofe appeller au fecours de la Patrie les ETATS-GÉNÉRAUX, dans un moment où leur exiftence était pour nous tout au plus ce qu'un fouvenir eft à la vieilleffe. Ce mot inattendu devient un cri univerfel; accueilli comme une infpiration divine, & comme un préfage fortuné, toute la France le répète. VOTRE MAJESTÉ, qui ne veut que le bonheur de fes fujets, accepte avec tranfport cet augure confolateur, & s'empreffe d'en réalifer pour nous les touchantes promeffes.

MAIS, que de difficultés viennent affiéger votre follicitude paternelle! l'hiftoire fe tait, ou fe contredit; le préjugé parle & commande, la jaloufie s'éveille & intrigue... Pour diffiper tous ces doutes, vous daignez, SIRE, en bon Père, confulter tous vos enfans. Vous les invitez à fe faire entendre, & ce n'eft qu'après une audience de plufieurs mois, que, fur le rapport fi fagement motivé, fi lumineufement rédigé par votre Miniftre fidèle, VOTRE MAJESTÉ fe décide à adop-

* M. l'Abbé Sabathier du Cabre.

ter une forme de CONVOCATION qui approche beaucoup de celle que la Nation réclame.

CE n'eſt donc point en vain, que l'Ordre le plus NOMBREUX & le plus UTILE de votre Royaume ſe ſera fait entendre de VOTRE MAJESTÉ. Sa cauſe, plaidée par la majorité de vos ſujets au Tribunal de la raiſon, a enfin triomphé de ces gothiques uſages que le droit féodal & la barbarie de la ſervitude prétendaient leur oppoſer comme des loix impreſcriptibles. Les Repréſentans des PLÉBÉIENS de votre Empire ſeront donc en nombre ÉGAL aux Députés des Ordres privilégiés, & cette diſpoſition équitable augmentera les forces de l'Etat, en abrogeant ces différences odieuſes qui tendaient ſans ceſſe à diviſer ce qui ne doit compoſer qu'un ſeul & même tout. Voilà, SIRE, un GRAND PAS vers le bien ; voilà la baſe du bonheur de vos Peuples. Il appartenait à VOTRE MAJESTÉ de poſer cette pierre fondamentale. Mais, ne ſommes-nous pas tous les coopérateurs de ce majeſtueux édifice, & ne devons-nous pas croire, lorſqu'un Monarque approche autant de la perfection, qu'il a le deſir bien vrai de l'atteindre ?

ICI le ſilence ſerait un CRIME. Si le TIERS-ETAT n'eût pas parlé, s'il eût eu la baſſeſſe de reſter dans l'aviliſſement où on l'avait plongé, la reſtauration était impoſſible. Il a donc MÉRITÉ de l'Etat en faiſant valoir ſes droits. Belle & grande

leçon pour la Noblesse! imitons-le, & après avoir rendu graces à notre Souverain, de ce qu'il vient de faire pour les Plébéiens nos frères, mettons à ses pieds la vive gratitude, & les représentations respectueuses de sa NOBLESSE.

LOIN d'elle, SIRE, ces frivoles prétentions de rang, ces vaines idées de prééminence, ces contestations oiseuses qui pouvaient occuper nos serviles Ancêtres, mais qui ne conviennent plus à la marche décidée d'un Peuple qui s'affranchit sous les yeux d'un Monarque qu'il aime. Nous ne prétendons qu'à la gloire de consolider la prospérité française; & quand, pour atteindre ce but, nous avons, avec une équité généreuse, sacrifié la jouissance personnelle d'exemptions, ou acquises par la valeur, ou données par la faveur, ou usurpées par le temps & par l'ambition, il doit nous être permis de déclarer une GUERRE OUVERTE à ces immunités onéreuses par-tout où elles se trouvent, & de demander JUSTICE pour nous-mêmes, quand nous avons si bien su la rendre aux autres.

NOUS allons donc soumettre à VOTRE MAJESTÉ des considérations extrêmement IMPORTANTES, & nous la supplions de daigner observer l'instant que notre respect saisit pour les lui présenter.

C'EST avant que les Etats soient convoqués que nous élevons la voix sur ce qui nous con-

cerne. Dès qu'ils feront aſſemblés, nous ne les occuperons d'aucune réclamation perſonnelle. Tous les intérêts particuliers doivent alors s'éclipſer devant l'intérêt général, toutes les difficultés s'applanir, tous les ſyſtêmes ſe confondre en un ſeul, tous les efforts tendre à un but unique. Mais, pour l'atteindre plus ſûrement, profitons des momens qui nous reſtent, & pour entrer dans les vues d'un Miniſtre que VOTRE MAJESTÉ a honoré de ſon approbation, ne négligeons pas un point eſſentiel dans L'ORGANISATION de la grande Aſſemblée qui ſe prépare.

POUR que ſes déciſions ſoient INCONTESTABLES & ſacrées, il faut que ſa conſtitution ſoit IRRÉPROCHABLE & égale. Sa conſtitution ne peut être juſte que l'équilibre proportionnel ne ſoit établi entre ſes parties conſtituantes.

ET c'eſt ſous ce point de vue que vous avez décidé, SIRE, que le Tiers-Etat aurait à lui ſeul autant de Repréſentans que les deux autres Ordres. Nous béniſſons cet Arrêt : nous rendons hommage à la ſageſſe de VOTRE MAJESTÉ; mais occupée de ce point important, elle n'a pas réglé dans le MÊME RAPPORT le nombre des Députés reſpectifs de la Nobleſſe & du Clergé.

VOUS le ſavez, SIRE, il ne peut y avoir d'ÉQUILIBRE PROPORTIONNEL entre les Repréſentans, qu'autant que leur nombre eſt en raiſon compoſée :

1.° De la QUANTITÉ numérique des Représentés.

2.° De l'INTÉRÊT que ces Représentés ont à la chose publique.

3.° De l'UTILITÉ dont ils peuvent être à la Commune.

Et cette vérité n'est point nouvelle pour Votre Majesté, puisque c'est à son évidence que le Tiers-Etat doit la détermination bienfaisante qui lui vaut une représentation équitable.

Daignez donc permettre, Sire, que nous fassions à votre Noblesse, l'application de ce principe incontestable, & que nous examinions:

1.° S'il y a dans l'Ordre de la Noblesse un PLUS GRAND NOMBRE d'individus que dans l'Ordre du Clergé.

2.° Si la Noblesse a plus D'INTÉRÊT que le Clergé à la chose publique.

3.° Si la Noblesse est PLUS UTILE à la Commune que le Clergé.

Ces trois propositions clairement démontrées, il nous sera facile d'en tirer des conséquences importantes.

PREMIERE PROPOSITION.

Y a-t-il, dans l'Ordre de la Noblesse, UN PLUS GRAND NOMBRE d'Individus que dans l'Ordre du Clergé?

Oui, sans doute, & la preuve en est incon-

testable, puisque c'est une vérité de fait. Que l'on ouvre les derniers recensemens du Royaume, les Registres des Tailles & Capitations, & l'on verra que l'on compte en France, non par un dénombrement exact, mais par une approximation vraisemblable, moins de CENT MILLE Individus engagés dans le Service ecclésiastique; tandis que l'on compte, d'après un calcul de la même vraisemblance, plus de CINQ CENT MILLE Individus Gentilshommes, ou ennoblis, jouissant des prérogatives de la Noblesse. Ainsi, la MAJORITÉ est déjà considérable en faveur des Nobles; mais elle augmentera sensiblement, si l'on veut bien observer que, parmi les quatre-vingt-dix ou cent mille Ecclésiastiques, il se trouve, par une évaluation probable, trente-quatre mille Curés, Doyens, Vicaires, autant de Prêtres habitués ou séculiers, & dix à douze mille Religieux vivant conventuellement sous différentes Règles monastiques. Or, ces douze mille Moines sont MORTS au monde, & doivent être rayés de la Liste des Citoyens AGISSANS. Quant aux soixante-huit mille Curés, Vicaires, Prêtres habitués, & autres, ils forment ce que l'on appelle improprement le BAS CLERGÉ. C'est le TIERS de la Noblesse cléricale: c'en est, peut-être, aussi la portion la plus SAINE & la plus UTILE; mais, malheureusement, c'est celle que l'on consulte le moins; c'est celle qui a le

MOINS d'influence dans le syſtême ſacerdotal; c'eſt celle qui a le MOINS de Repréſantans aux Aſſemblées diocéſaines; enfin, c'eſt celle qui voit de près les misères du Peuple, & qui ne peut les faire connaître; qui recueille ſes larmes, & qui ne peut les eſſuyer; qui connaît tous ſes beſoins, mais qui ne peut les ſoulager, parce qu'elle les éprouve elle-même.

CETTE Claſſe reſpectable ne fait donc, pour ainſi dire, pas nombre dans ce Corps impoſant que l'on appellait jadis le PREMIER ORDRE de l'Etat; l'on ne s'écarterait pas de la vérité, en diſant qu'en France, le Clergé *votant* n'eſt pas composé de DEUX MILLE MEMBRES.

DONC, il y a, dans l'Ordre de la Nobleſſe, UN PLUS GRAND NOMBRE d'Individus que dans l'Ordre du Clergé.

SECONDE PROPOSITION.

LA Nobleſſe a-t-elle PLUS D'INTÉRÊT que le Clergé à la Choſe publique?

OUI, ſans doute, ſi l'intérêt eſt en raiſon des propriétés, & ſi les propriétés nous ſont d'autant plus chères que nous avons plus de temps à en jouir.

L'APPLICATION de cette vérité demande quelques développemens.

ON ne NAÎT point dans l'Ordre du Clergé. C'eſt le ſeul Ordre de l'Etat qui ne compte point

d'enfans parmi ſes Membres. C'eſt auſſi le ſeul où il n'y ait point de jouiſſances pour la jeuneſſe, parce que, dans le premier tiers de la vie, il eſt rare d'avoir des propriétés bénéficières.

L'HOMME vieux, ou du moins le vieillard CÉLIBATAIRE, ne jouit preſque plus. Ainſi, le CLERC âgé, qui n'avait point de propriétés dans ſon adoleſcence, ne ſent plus le prix de celles qu'il poſsède, lorſqu'il eſt dans la décrépitude.

LE temps de la jouiſſance n'a donc été pour lui que le MIDI ou le SOIR de la vie; qu'un jour, qu'un moment. Pendant ce court eſpace, a-t-il ſongé ſouvent à AMÉLIORER le ſol bienfaiſant qui le nourrit? En a-t-il eu le temps? Dans les autres états de la vie, la jeuneſſe PROJETTE, l'âge mûr EXÉCUTE, la vieilleſſe JOUIT. Mais ici, le premier âge tout entier ſemble retranché de la ſomme de nos ans, & le ſecond néceſſairement le remplace. Ainſi, le Bénéficier projette dans l'âge mûr, & n'a pas la force d'exécuter ſur ſes vieux jours. Il a peu joui d'un bien qu'il pouvait ne pas poſſéder. Il a fait peu de bien ſur un ſol qu'il ne devait pas garder; il meurt, & ſa terre NÉGLIGÉE tombe entre les mains d'un autre ENFANT DE CINQUANTE ANS, qui, preſſé de jouir, la laiſſe comme elle eſt; ou qui, excité par la cupidité de ſes proches, à qui elle ne doit pas revenir, la dégrade, en ſe hâtant d'en tirer la quinteſſence.

Que lui importe ? il ne connaît pas ſon ſucceſſeur, & tout doit mourir avec lui.

MAIS, la Nobleſſe, quelle différence! D'abord les Nobles ſont individuellement moins riches que les Bénéficiers. La culture, le travail & les ſpéculations amélioratives leur ſont donc plus néceſſaires.

TEL territoire qui ne ſerait par DIGNE de former une petite Abbaye, qui ſuffirait à peine à un Prieuré, compoſe le plus ſouvent toute la richeſſe d'une famille ancienne, qui le cultive de ſes mains guerrières, & qui, dans les accroiſſemens que la néceſſité & ſon induſtrie lui donnent, trouve encore le moyen de pourvoir à l'établiſſement d'une POSTÉRITÉ deſtinée à fournir, dans la paix, des exemples de SOBRIÉTÉ, & dans la guerre, des modèles de VALEUR.

VOUS étonneriez-vous, SIRE, de la fécondité du champ de ce Gentilhomme, & de l'aridité de celui de ce Bénéficier? c'eſt le même ſol, la même étendue, le même climat, la même agriculture. Mais, l'un végétant dans ſa profonde ſolitude, enveloppé dans ſon inertie, reçoit encore de la terre libérale une offrande qui ſurpaſſe ſes beſoins individuels : que lui faut-il de plus?

L'AUTRE, entouré d'une FEMME qu'il aime, D'ENFANS qu'il chérit, de PETITS-ENFANS dans leſquels il ſe voit renaître, peu content de ſatisfaire aux beſoins des objets chers qui l'envi-

ronnent, cherche à leur procurer des douceurs. Sa vie se passe dans une activité laborieuse, qui double ses facultés & LES DIXMES ROYALES; & lorsqu'il descend au tombeau, il jouit encore, en songeant que la jeune main qui ferme ses paupières, cueillera le lendemain les fruits que sa main tremblante avait arrosés.

JAMAIS, non jamais, ces consolations délicieuses n'accompagneront les derniers instans de l'homme isolé. La privation de tant de douceurs est la JUSTE PEINE DU CÉLIBAT.

ET pourquoi faut-il, disons-le en passant, qu'une discipline trop sévère en ait fait une loi contre nature, que l'Evangile ne prescrivait point, que l'Apostolat n'a point observée, que le rigorisme imposa seul, que le relâchement a tant de fois déshonorée, sur laquelle enfin les Conciles généraux ont balancé & douté tant de fois? La primitive Eglise, plus rapprochée des préceptes de son divin Instituteur, n'avait point arraché à ses Ministres les douceurs de la paternité. Si l'on s'en fût tenu à sa pure doctrine, que de scandales épargnés pour les peuples! quelle félicité pour les Ecclésiastiques! quel accroissement de prospérité pour l'Etat!

GRAND & vaste objet, sans doute, à traiter dans l'Assemblée prochaine des Etats-Généraux, ou dans la session suivante. Eux seuls, en effet, peuvent ordonner la sage répartition qu'il fau-

dra faire alors des biens de l'Eglise. Et qu'on ne croye pas que leur MOBILITÉ condamnât à l'infortune & à la misère les enfans de nos Ministres! Il se trouverait, dans un siècle éclairé & SPÉCULATEUR, mille moyens de leur assurer un sort heureux. Les ANNUITÉS, les ASSURANCES présenteraient aux enfans des ressources brillantes; & porteraient les pères à chercher, dans les soins de la culture, un dédommagement à la privation, que le paiement des primes semblerait leur imposer *.

---

* L'ANNUITÉ ou accumulation d'intérêts, résulte des épargnes annuelles & successives que fait le Rentier d'une portion quelconque de ses revenus. Par cette opération simple, un Bénéficier qui a 20 mille livres de rentes, par exemple, & qui, mettant à part 5000 livres chaque année, place cette réserve du quart de son revenu à l'intérêt de cinq pour cent par an, aura, au bout de vingt ans, un capital libre & disponible de 15,000 livres.

Si ce Bénéficier craint que la mort ne vienne interrompre le cours & anéantir le calcul de ses économies progressives, alors, moyennant le sacrifice éventuel d'une somme quelconque à prendre chaque année, pendant sa vie, sur les revenus de son bénéfice, une COMPAGNIE D'ASSURANCES lui garantira le paiement, à son décès, ou à telle autre époque, d'un capital à-peu-près équivalent au résultat probable des économies qu'il projettait.

L'ASSURANCE a, sur ce qu'on appelle *annuité*, un double avantage :

MAIS, SIRE, ces Réglemens HEUREUX que nous ne faisons qu'indiquer, n'existent point encore. En attendant que la régénération de l'Etat les promulgue sous l'empire de votre sagesse, il est constant que le Clergé est CÉLIBATAIRE; qu'étant célibataire PERPÉTUEL, il n'est PAS CITOYEN; que n'étant PAS CITOYEN, il n'a NUL INTÉRÊT au bien de l'Etat, que par la jouissance courte & personnelle d'une propriété qui ne fait que passer dans ses mains, tandis que la Noblesse possède INCOMMUTABLEMENT depuis des siècles, & pour des siècles.

DONC, la Noblesse A PLUS D'INTÉRÊT que le Clergé à la Chose publique.

TROISIÈME PROPOSITION.

LA Noblesse est-elle PLUS UTILE à la Commune que le Clergé?

IL n'est aucun des Sujets de VOTRE MAJESTÉ qui hésitât sur la réponse. Mais nous devons tout prouver, & ici nous ne sommes embarrassés que de la multitude des argumens qui se présentent en

---

1.° ELLE fixe invariablement le sort des Successeurs de la personne assurée.

2.° LE Rentier ne reste pas toujours fidèle à la résolution de l'économie volontaire qui forme les *annuités*, au lieu qu'il ne peut pas se soustraire à l'obligation de payer aux *assureurs* la portion de revenus qu'il a une fois aliénée.

en notre faveur. Le Service des Autels eſt ſans contredit la plus noble fonction de votre Clergé, SIRE, la ſeule qui lui ſoit propre, celle à laquelle il devrait ſe borner uniquement, parce que l'Etat gagnerait à la confier à une Caſte toute divine, qui acquérerait des droits ſacrés au reſpect des Peuples, en ſe concentrant dans ſon état, & en ne s'immiſçant plus dans la conduite des affaires temporelles: cependant, ſur cet objet, votre Nobleſſe n'a-t-elle pas montré, en diverſes rencontres, qu'elle ſavait ſe rendre utile A TOUS, & qu'elle n'était étrangère à RIEN de ce qui ſe paſſait dans le Royaume? Nombrera-t-elle, hélas! les guerres toujours ſi opiniâtres & ſi ſanglantes qu'elle a ſoutenues pour la Religion? Citera-t-elle ces grandes époques de l'hiſtoire qui paroîtraient fabuleuſes, ſi tant de MAISONS, encore exiſtantes, n'en avaient été les glorieux témoins, & n'en avaient conſervé la tradition précieuſe? Quand Saint Bernard, & l'Hermite Pierre, croiſaient toute l'Europe; quand des Prêtres fanatiques emmenaient en Aſie l'élite d'une Nation, qui faiſait aux Moines le don gratuit de ſes terres, pour quelques prières ferventes, ſans doute, mais que l'on n'aurait pas dû acheter ni vendre; qui compoſait ces Armées innombrables, ſi ce n'étaient les Paladins, les Chevaliers, les NOBLES? EUX SEULS avaient alors une part libre à ces entrepriſes hardies &

méritoires ; car, à la honte de ces ſiècles ignorans, le Tiers-Etat n'exiſtait point encore, & les Soldats de ces preux Chevaliers étaient leurs Vaſſaux, leurs Serfs, leurs Eſclaves. La NOBLESSE ſe glorifiera donc, ſous ce rapport même, d'avoir été en tous temps le défenſeur de la Religion, & l'appui de ſes Miniſtres.

CES derniers diront, peut-être, qu'ils ont été les Auteurs des plus brillantes découvertes, les Propagateurs des ſciences, les Dépoſitaires de leurs tréſors, les Inſtituteurs de la jeuneſſe.

NOUS conviendrons avec eux, que le recueillement des Pontifes, le ſilence qu'ils obſervaient, les bois paiſibles que leur Temples conſacraient, ont dû, dans tous les temps, & dans tous les pays, leur donner avant tout le goût de l'étude, les mettre à même de pénétrer, les premiers, les myſtères des Arts, & de les enſeigner aux hommes. C'eſt une reconnaiſſance que l'antiquité doit aux Mages, aux Brames, aux Druides. Mais, depuis l'époque où les Arts ſe ſont propagés dans les divers états de la Société, tous les eſprits on ſenti la néceſſité de la ſcience ; &, remontant, ſuivant leurs lumières, de la pratique à la théorie, ou deſcendant des principes aux conſéquences, nous avons vu, dans les ſiècles derniers, des génies LAÏQUES faire des découvertes ſublimes, & étonner l'univers. Colomb, Deſcartes, Newton, Paſcal, Monteſquieu, Euler, Franklin, Linné,

Rouſſeau, Caſſiny, Montgolfier, Buffon, ne tenaient en rien au Clergé de France. Le dépôt des Sciences eſt donc à préſent le patrimoine des Savans, & les Savans n'appartiennent excluſivement à aucun Ordre. L'éducation a ſuivi la même marche. Confiée d'abord aux ſoins du bas Clergé, les Jéſuites la perfectionnèrent, juſqu'au temps où la Philoſophie réforma les Sciences, & où l'autorité les abolit eux-mêmes: depuis cette époque voyons-nous le Clergé, plus que les autres Ordres, enſeigner la jeuneſſe? Les UNIVERSITÉS, jadis barbares, ſe ſont humaniſées, les ACADÉMIES ſe ſont multipliées de toutes parts, le goût des Lettres eſt devenu général, les lumières univerſelles. Ce même préjugé qui, dans des temps obſcurs, avait érigé chez la Nobleſſe des Temples à l'ignorance, a, de ſes propres mains, renverſé ſon idole. Dès que les NOBLES ont entrevu la lumière, ils ſe ſont empreſſés d'en propager les bénignes influences, & ils ont contribué, dans leur eſſor philoſophique, à diſſiper les nuages épais dont s'enveloppaient encore les grandes vérités. D'admirateurs des Savans, ils devinrent bientôt leurs PROTECTEURS, de protecteurs leurs amis, & cette heureuſe intimité a établi entr'eux une telle communication de lumières, que, ſi l'on convoquait dans l'empire des Lettres, une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Savans, ſûrement dans celle-ci les Repréſentans de la Nobleſſe ſeraient, pro-

portion gardée, AUSSI nombreux que ceux du Tiers-Etat, & BEAUCOUP PLUS nombreux que ceux du Clergé.

MAIS, le culte des Autels, & la culture des Sciences, sont-ils donc les seuls thermomètres de l'utilité dont un Corps puisse être à l'Etat? & taxera-t-on la Noblesse d'un amour-propre démesuré, si elle ne paraît dans l'arène où on la force de descendre, que sous le costume imposant qui lui est propre? Là, précédée, entourée & suivie du brillant cortège de ces TROPHÉES militaires que sa valeur a conquises, que son sang a rougi, & qui sont sa propriété de tous les siècles; élevée un moment sur ces PAVOIS glorieux, ombragé de ces DRAPEAUX qui flottent sur sa tête, qui oserait lui dire: *Vous n'avez pas servi l'Etat?* D'une main, elle montrerait, sous ses pieds, ces Pavillons ENNEMIS qu'elle a arrachés des remparts de la plupart des Villes que nous possédons aujourd'hui; de l'autre, elle montrerait, dans l'éloignement, le Pavillon FRANÇAIS flottant paisiblement aux extrémités reculées du Royaume, sur les Mers, dans nos Colonies, & elle répondrait: *Voilà mes travaux.*

ELLE dirait au Peuple qui l'entoure, avec cette modestie qui sied si bien à la grandeur: « Venez, » braves Plébéïens, compagnons de mes dangers, » venez que je vous associe à ma gloire. Quand je » vous ai mené à la mort, avec sang-froid, vous

» m'y avez ſuivi avec courage; quand je vous ai
» montré la Victoire, vous ne m'avez laiſſé que
» l'avantage de vous en tracer le chemin; quand
» j'ai verſé mon ſang pour la Patrie, vous n'avez
» pas épargné le vôtre: venez, ce ſont vos Géné-
» raux qui vous y invitent; ſi nous avons eu nos
» GRANDS HOMMES, n'avez-vous pas eu vos
» HÉROS? Montez donc AVEC NOUS ſur le char
» triomphal que conduit la Victoire; & de-là pro-
» menant enſemble nos regards ſur toute la France,
» diſons d'une voix unanime: tout ce qui nous en-
» vironne eſt notre ouvrage. C'eſt nous ſeuls qui
» ſommes eſſentiellement les deux Ordres de
» l'Etat; il n'y en a point d'autres; ſoyons unis
» pour toujours, & ne nous confondons jamais ».

OH! ſi dans ce moment d'enthouſiaſme & d'énergie, un froid Hiſtorien oſait nous rappeller ces époques barbares où des Princes de l'Egliſe, des Miniſtres de la paix, revêtiſſaient ſans honte la cuiraſſe, ceignaient l'écharpe, s'armaient d'une énorme maſſue pour ne pas répandre le ſang, & ſi l'on prétendait les exalter de s'être auſſi rendus utiles à la Patrie, nous leur dirions encore, & toujours d'une voix unanime: « La Patrie ne veut
» point de ſemblables défenſeurs; ils ont trahi
» leur état, leurs ſermens; ils ont ſubſtitué le
» maſſacre & le pillage à leurs fonctions ſacrées;
» & ſi quelques-uns même, moins ſanguinaires,
» ambitieux, ſentant le ridicule d'une panache

» guerrière ſur un chef tonſuré, ont cherché à
» envahir les premières places dans l'Adminiſ-
» tration de l'Etat, PRESQUE TOUS ont été l'hor-
» reur des Peuples, ou la riſée des Nations; &
» pour un SUGER, ou un d'AMBOISE, combien
» n'a-t-on pas vu de RICHELIEU; de MAZARIN,
» de DUBOIS, de... ».

La Pourpre Romaine, car ils l'ont tous eu, les malheureux ! ne les a pas ſauvé de l'exécration de la France.

On ne dira donc plus déſormais: le Clergé eſt le propagateur des Sciences; le Clergé eſt eſſentiel à l'éducation; le Clergé eſt la colonne du Gouvernement... Mais on dira: la Nobleſſe protégea le Clergé & défendit les Autels: la Nobleſſe protége les Savans & les imite: la Nobleſſe, par ſa valeur, eſt le rempart de la Patrie; & par ſa popularité elle attire ou retient ſous ſes enſeignes vingt millions de défenſeurs.

DONC, la Nobleſſe eſt PLUS UTILE à la Commune que le Clergé.

MAIS, déja nous avons démontré que la Nobleſſe eſt PLUS INTÉRESSÉE au bien de l'Etat, à la culture des terres, aux améliorations de tous genres, que le Clergé....

DÉJA nous avons démontré qu'il y a dans l'Ordre de la Nobleſſe UN PLUS GRAND NOMBRE d'individus que dans l'Ordre du Clergé.

DONC, pour maintenir l'équilibre poportion-

nel entre les divers Ordres de l'Etat, il faut absolument que les Repréſentans de la Nobleſſe ſoient EN PLUS GRAND NOMBRE *que celui des Repréſentans du Clergé.*

MAIS, en quelle proportion? Telle, ſans doute, qu'elle ſoit juſte, ſans déranger en rien l'équilibre ſi ſagement indiqué par VOTRE MAJESTÉ pour avoir lieu entre le Tiers-Etat, & les deux Ordres privilégiés.

POUR obtenir une ſolution lumineuſe ſur ce problême patriotique, c'eſt votre ombre auguſte que nous invoquerons; GRAND PRINCE, Père du Souverain populaire qui nous raſſemble. Du ſéjour de paix où vos vertus vous ont conduit; daignez jetter un regard paternel ſur une foule innombrable d'individus que vous regardiez, & qui ſe regardaient d'avance comme vos enfans. Déja vous les portiez dans votre cœur, & leur cœur a conſervé votre image. Leur amour leur donnait des droits à vos bienfaits. Serez-vous inſenſible à leurs larmes, à leurs prieres? l'héritier de vos vertus l'eſt auſſi de nos ſentimens. CHEF de cette Nation magnanime que vous deviez commander, il vous implore comme nous; éclairez-le; inſpirez-nous; parlez, nous nous ſoumettons....

MAIS déjà nos vœux ſont remplis. Au pied des Alpes, non loin de la barrière qui ſépare la France de l'Italie, s'éleve une Cité fondée par GRATIEN. C'eſt-là, GRAND PRINCE, que

votre ame populaire & magnanime s'eſt communiquée en peu de momens à un Peuple tout entier : c'eſt à la Province heureuſe dont VOUS PORTIEZ LE NOM que vous avez d'abord imprimé le mouvement régulier & ſalutaire qui doit rétablir l'ordre & la félicité publique.

DOCILES à cette impreſſion, les DAUPHINOIS engourdis par un long ſommeil, ſe ſont réveillés à la liberté. Votre inſpiration a ſuppléé en eux la ſageſſe des conſeils, & la maturité de l'expérience. Saiſis d'un même eſprit, tous les Ordres de la Province ont à la fois enfanté la même idée patriotique. Le Tiers avec la NOBLESSE a ſenti toute ſa force ; la Nobleſſe avec GRANDEUR a ſacrifié tous ſes droits ; le Clergé avec MAGNANIMITÉ a renoncé à toutes ſes prétentions. Pas un d'eux n'a dit : NOUS SOMMES DAUPHINOIS.... tous enſemble ſe ſont écriés : NOUS SOMMES FRANÇAIS, & ce mot ſublime a completté en quelques ſemaines le grand œuvre d'une conſtitution qui, tôt ou tard, ſera le modèle adopté par tout l'Empire. Ah ! ne différons pas. OMBRE AUGUSTE, inſpirez-nous auſſi ! donnez de l'ÉNERGIE à notre Peuple, de la NOBLESSE à nos Nobles, de la GRANDEUR D'AME à nos Prêtres ; & diſons tous enſemble au Roi votre fils : « Conſentez, SIRE, que votre Nobleſſe » nomme QUATRE Députés ; là où votre Clergé » en nommera DEUX & le Tiers-Etat SIX ».

EN VAIN

En vain chercherait-on une proportion plus heureuse : celle-ci satisfait à tout. Équilibre proportionnel, accroissement desirable de Représentans, tout s'y trouve ; & Votre Majesté l'a bien pressenti, lorsqu'elle a permis à son Ministre la publication de cet immortel rapport, où nos vœux les plus chers sont indiqués si clairement. Que n'a-t-il dit un mot de plus, & les trois Ordres n'auraient eu que d'*unanimes* actions de graces à rendre au Roi !

Oui, Sire, *unanimes*, & ce mot n'étonnera plus Votre Majesté, si elle veut bien prêter une oreille attentive aux vérités nouvelles que nous allons lui dévoiler.

Le temps de tout dire est venu, & le moment d'être entendu approche. Le Clergé ne peut pas se dissimuler qu'il n'est plus le premier Corps de l'Etat. Dans des siècles ignorans le préjugé lui avait assigné cette place ; dès le siècle dernier, l'opinion la lui avait disputée ; dans un siècle encore plus éclairé, la raison la lui enlève. Il déchoit donc. Que reste-t-il à faire, lorsqu'on perd en dignité ? c'est de gagner en estime, en amour, en reconnaissance des Peuples ; & ces jouissances sont assurées au Clergé, aussi-tôt qu'il aura consommé un sacrifice amer peut-être, mais devenu nécessaire ; je veux dire la renonciation sincère a être désormais un Ordre séparé, & la résolution active de se re-

PLIER dans les deux Ordres dont il n'a jamais pu ſe regarder que comme une ÉMANATION.

En effet, qu'eſt-ce qu'un ORDRE dans un Empire ? C'eſt une portion eſſentielle du Gouvernement ; c'eſt une claſſe fondamentale de la ſociété ; & ſous ces deux rapports, il n'y a que deux Ordres en France, les PATRICIENS & les PLÉBÉÏENS.

UNE partie de ces PATRICIENS deviennent enſuite Pontifes, Généraux, Magiſtrats. Une partie de ces PLÉBÉÏENS deviennent Lévites, Soldats, Juriſconſultes. Ce ſont autant de profeſſions diſtinctes, de corporations reſpectables, mais qui ne forment entr'elles toutes que DEUX ORDRES eſſentiellement ſéparés, dont le moins nombreux ſemble deſtiné, par la poſſeſſion de quelques priviléges honorifiques, à fomenter ſans ceſſe l'émulation de l'autre, ſous les yeux d'un Juge Souverain du mérite de tous, que l'on appelle Monarque ou ROI.

ET nous ne craignons pas, SIRE, que qui que ce ſoit, que le Clergé lui-même prétende infirmer cette aſſertion, ou la taxer d'être ſpécieuſe. Il eſt trop inſtruit pour ne pas rendre hommage aux vérités dont nous ſommes les organes. Anciennes comme le monde, elles ſe liſent à chaque page dans le grand Livre des Annales de l'Univers. Parmi tant de Peuples qui ne ſont plus

déjà, & dont elles conservent l'histoire, en fut-il un seul qui ait confié à la Caste Sacerdotale, ministères religieux à part, une influence permanente ou du moins perpétuelle dans la direction des affaires politiques? Les Républiques elles-mêmes, les plus libres de tous les Gouvernemens, Rome, Carthage, Athenes ont-elles vu dans leurs Pontifes, leurs Augures, leurs Flamines, leurs Hiérophantes, autre chose que les Ministres des Autels, dont les fonctions sacrées devaient attirer le respect, mais jamais retenir une portion impérative dans le Gouvernement? Enfin, l'INSTITUTEUR DIVIN de la plus parfaite de toutes les Religions, n'a-t-il pas dit lui-même, dans les Livres sacrés qu'il dictait à ses Apôtres: *mon Royaume n'est pas de ce monde?* Et les successeurs de ces Apôtres, si grands & si humbles, voudraient être un ORDRE dans l'Etat, le PREMIER de tous les Ordres, le plus PUISSANT, comme il est déjà le plus RICHE!...

NON, non, SIRE, la raison ne souffrira plus ce monstrueux mélange; mais elle offre au Clergé une alternative bien consolante.

ISOLÉ comme il l'est aujourd'hui, il semble étranger aux autres Ordres; il semble être l'ennemi de tous.

QU'IL se réunisse au Corps de la Nation, que le haut Clergé se rejoigne à la Noblesse dans le sein de laquelle il a reçu le jour; que le Clergé

inférieur rentre dans l'Ordre du Tiers, auquel il doit ſon exiſtence ; qu'il déploie à leurs yeux la RICHESSE de ſes connaiſſances ; qu'il leur ouvre le TRÉSOR de ſes lumières ; qu'il allume devant eux le FLAMBEAU de l'érudition, & qu'il ajoute au bienfait de tant d'avantages, celui d'être le LIEN indiſſoluble qui uniſſe pour jamais le Peuple à la Nobleſſe, & ces deux Ordres à leur Roi.

C'EST ainſi que le Clergé ſe rendrait véritablement utile à la Patrie ; c'eſt ainſi que tant de Membres diſtingués qui en ſont aujourd'hui l'honneur & l'unique ſoutien, dégagés de tous les nœuds dont l'eſprit de corps les enlace, deviendraient des hommes d'état précieux à la Nation, & la gloire de leur ſiècle. C'eſt ainſi qu'unis déſormais à leurs frères, à leurs proches dans les deux Ordres, la France tirerait de l'indiviſibilité de deux faiſceaux que rien ne ſaurait rompre, une force qu'il eſt impoſſible de calculer.

MAIS, dans le cas où, loin d'adopter ces idées ſaines, le Clergé, par un aveuglement bien déplorable préférerait à tant de douceurs & de gloire, cette poſition pénible qui met ſans ceſſe les PRIVILÉGES de ſon Ordre en oppoſition avec les PENCHANS de ſon cœur ; dans le cas où, contre tous les argumens de la raiſon, & toutes les loix de la juſtice, il prétendrait encore à une repréſentation ÉGALE à celle de la Nobleſſe ; alors, SIRE, l'Ordre reſpectable des Nobles de

votre Empire ne pourrait plus cacher la juſte indignation que lui inſpirerait un opiniâtreté ſi condamnable, & voici la vengeance qu'il médite.

Accoutumé dès long-temps aux dévouemens, aucun ſacrifice ne lui coûtera. Il s'incorporera intimément à l'Ordre du Tiers; il ne fera qu'un avec lui. Uni déjà par le ſentiment, par l'amour du bien, il le ſera encore par les formes.

Et dès ce moment, plus de difficultés ſur la manière d'opiner. Il conviendrait aux deux Ordres Coalitionés, de compter les ſuffrages PAR TÊTE, & je demande alors ce que deviendrait le Clergé?

De ſon côté, beaucoup d'égoïſme, point de patriotiſme, beaucoup de moyens enchaînés, peu d'utilité réelle, peu de Repréſentés, beaucoup de Repréſentans, & au-devant d'eux un rempart hériſſé de priviléges, & revêtu d'or.

Du côté de la Nobleſſe, abnégation totale de ſoi-même, union patriotique, & ſi intime entre les deux véritables Ordres de l'Etat, qu'on ne peut plus les reconnaître: tous les genres d'utilité publique & politique réunis, tous les moyens développés; une Nation entière repréſentée par un petit nombre de Députés, ſe glorifiant tous de fouler aux pieds les immunités onéreuſes à la Commune, & d'offrir leurs biens & leurs vies à l'Etat.

A ce contraſte frappant, quel ſerait le ſentiment du ROI, & le jugement de l'Europe entière ?

UN éclat nouveau ſe répandrait ſur la Nobleſſe Françaiſe. Brillante d'un luſtre immortel, elle pourrait ſe glorifier de donner à l'Univers le ſpectacle le plus grand, & à ſon ROI la ſatisfaction la plus pure.

MAIS, tant de gloire ne la touche point. Ce ſerait l'acheter trop cher, que de la payer au prix de l'humiliation du Corps Sacerdotal dans lequel elle compte des proches, des frères, des amis. Elle repouſſe un éclat qu'une ſeule claſſe d'individus ne partagerait point avec elle, & elle ne franchirait les bornes de modération qu'elle s'eſt preſcrites, qu'autant qu'elle y ſerait forcée par les prétentions injuſtes qu'élèverait une CORPORATION qui n'a aucun des caractères conſtitutifs d'un ORDRE, & qui ne peut citer en ſa faveur qu'un uſage ancien & barbare.

CE malheur n'arrivera point, je l'eſpère ; le GÉNIE de la France qui lui donna dans ſa bonté, un LOUIS XII, un HENRI IV, un SULLY, détournera de deſſus nos têtes la cauſe de tant de maux ; il éclairera le Clergé ſur ſes véritables intérêts, & ſur ceux de l'Etat ; il continuera de donner à VOTRE MAJESTÉ cet eſprit de juſtice qui ſeul peut aſſimiler un Roi aux deux Souverains de glorieuſe mémoire que je viens de citer. Il donnera à votre MINISTRE FIDÈLE la

force de triompher des intrigues de Cour, & la vertu d'égaler le Miniſtre de Henri le Grand; il préſidera inviſiblement à côté de VOTRE MAJESTÉ, à ce Conſeil important dans lequel elle va mettre en délibération la demande équitable de ſa Nobleſſe; & pendant cette ſéance mémorable, il ne ceſſera, SIRE, d'imprimer dans le cœur de NOTRE ROI, toutes les vérités expoſées dans ce Mémoire; de leur prêter cette force qui ſoumet, cette éloquence qui entraîne, cette grace qui perſuade; de lui rappeller ſurtout CES TROIS PROPOSITIONS ſi évidemment démontrées, & d'après leſquelles il eſt impoſſible de refuſer,

A LA NOBLESSE PLUS NOMBREUSE QUE LE CLERGÉ,

A LA NOBLESSE PLUS INTÉRESSÉE AU BIEN DE L'ÉTAT QUE LE CLERGÉ,

A LA NOBLESSE PLUS UTILE A LA PATRIE QUE LE CLERGÉ,

un nombre de Repréſentans plus conſidérable que celui des Repréſentans du Clergé.

ENFIN, ce même GÉNIE de la France qui ne doit jamais quitter un inſtant VOTRE MAJESTÉ, ſuppléera par ſa puiſſance à tout ce qui manque à cet écrit. Je n'oſe me flatter qu'il m'en ait inſpiré le plan. Preſſé de l'amour de mon Pays, mon ame en a conçu l'idée, & ma main accoutumée à ma-

950

nier des armes, & peu assouplie à tenir une plume, a écrit sans art, ce que mon cœur dictait sans effort.

VOILA mon hommage, SIRE; il n'a d'autre mérite que sa pureté. Puisse-t-il trouver grace devant mon SOUVERAIN! Puisse-t-il être accueilli par une PATRIE que j'idolâtre! Si une seule des propositions que j'ai établies est approuvée, si de cette adoption il résulte un bien, je suis trop payé de mon zèle.

JE viens de relire les vérités développées dans ce faible essai. Il n'en est aucune que je ne signasse de mon SANG; je ne puis donc pas hésiter à y mettre mon NOM.

LE MARQUIS DE GOUY-D'ARSY.